



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 11 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 4 avril 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Catherine FIS, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Francis FORTE, Gérard NICOLAS, Thierry ROQUE, Michel SALLES, Robert SOUQUE.

### Délégués suppléants

M. Didier FABRE représentant M. Michel SALLES

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT  
M. Patrick BOURRAND FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES  
M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE  
M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO  
M. Robert SOUQUE donne procuration à M. Gérard BARO  
M. Gérard NICOLAS donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

## 110 - 2023 Demande de subvention - Eclairage Public ZAE L'Audacieuse Magalas

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation de la ZAE L'Audacieuse à Magalas.

Les travaux projetés concernent

- la réhabilitation du réseau pluvial,
- la réfection de la voirie : chaussée et trottoirs, mise en place d'un cheminement piétonnier,
- L'installation de mobilier urbain,
- L'enfouissement des conteneurs à ordures ménagères
- La mise au norme du réseau et le changement des candélabres sur l'éclairage public

Concernant les travaux sur l'éclairage public, le réseau n'est pas conforme à la nouvelle réglementation. En effet la zone ayant plus de 20 ans les candélabres ne sont pas reliés à la terre et ni entre eux.

Ces travaux permettraient la mise aux normes du réseau et le changement des candélabres avec des ampoules Led dans le cadre d'une économie d'énergie conséquente.

Le montant des travaux sur la partie éclairage public est estimé à 68 610.80 € HT

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à déposer une demande d'aide auprès de l'état au titre du dispositif Fond Vert dans le cadre de l'axe « renforcer la performance environnementale et plus précisément les mesures de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Président, décide :

- D'AUTORISER le Président à déposer un dossier de demande d'aide auprès de l'état au titre du dispositif Fonds Vert 2023 dans le cadre les mesures de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public de la ZAE L'Audacieuse à Magalas.
- AUTORISE le Président à demander des subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de cette opération.
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à cette demande de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**

